

largement assumé par le FNUAP, bien que ces commissions présentent des rapports à ce sujet à la CPD.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est un organisme intergouvernemental non rattaché à l'ONU comptant 59 États membres (le Canada s'y est joint récemment, bien qu'il utilise ses services depuis de nombreuses années), et 42 États observateurs. Elle joue principalement le rôle d'organisme d'exécution assurant des services linguistiques, de transport et autres aux migrants contre remboursement par des gouvernements comme ceux des États-Unis et du Canada. Son travail lui attire généralement des éloges, malgré quelques critiques suivant lesquelles elle devrait oeuvrer davantage sur le terrain et opérer certaines réformes budgétaires et en matière de gestion. Elle accuse un lourd déficit, et 23 États membres doivent des arriérés de cotisation, ce qui ne traduit pas un vaste appui.

En sa qualité de seule organisation internationale capable d'étudier *tous* les aspects des migrations (le HCR s'occupant bien sûr uniquement des réfugiés et des catégories semblables), l'OIM joue un rôle croissant dans l'élaboration des politiques. Sur ce plan, elle a enregistré des succès et des échecs. Elle a tenu des conférences utiles sur divers sujets, ordinairement de concert avec des organisations comme le HCR ou le FNUAP, mais ces conférences chevauchaient parfois d'autres réunions sur des sujets analogues. Elle connaît le même problème que l'OCDE (voir ci-après) pour ce qui est d'attirer l'attention des décideurs sur les conclusions de ces conférences. Elle a assuré un soutien technique compétent au nouveau « Groupe de Puebla » (voir ci-dessous, page 59), auquel le HCR n'a initialement pas été invité. Dans le document de planification stratégique qu'elle a produit pour l'approche du XXI^e siècle, l'OIM dit « être bien placée pour jouer le rôle clé de catalyseur » pour ce qui est de faire face aux pressions exercées par les migrations, « s'occuper des causes profondes de migrations irrégulières », être « le point de référence de l'information » sur les migrations, « promouvoir le développement économique et social au moyen de [...] programmes de migration », en plus « d'être une tribune et d'assurer un leadership dans le débat international sur les migrations ». Le Canada a eu raison de faire une mise en garde et de dire que toute activité de ce genre devait être liée aux programmes existants et que l'OIM devait « être sûre de posséder suffisamment d'expérience et de personnel ». Mais son rôle dans le domaine des politiques offre un potentiel indéniable et mérite d'être cultivé.

Les Consultations intergouvernementales sur les politiques relatives à l'asile, aux réfugiés et aux migrations en Europe, en Amérique du Nord et en Australie, appelées plus souvent les « Consultations informelles » ou simplement les « CI », comptent 14 membres, ainsi qu'un secrétariat et un budget (70 000 \$US versés par chaque membre, auxquels viennent s'ajouter des contributions occasionnelles) minuscules. Elles continuent à présenter un bon rapport coût-efficacité, car il s'agit du seul endroit où les pays développés, y compris mais non pas exclusivement la plupart des membres clés de l'UE, peuvent discuter entre eux des tendances migratoires actuelles. Il s'agit d'une tribune importante pour le Canada étant donné les tendances de repli sur soi que traduisent les politiques de l'UE. Créées initialement pour permettre une discussion au sujet des questions liées à l'asile et comprenant toujours des liens